

# LE FABIENNOIS

Municipalité de Saint-Fabien

Les parcs et modules de jeux municipaux ouvrent le 25 juin !

été 2020

## Un jardin communautaire voit le jour

Un jardin communautaire a vu le jour ce printemps sur le site de la *Grange octogonale Adolphe-Gagnon*. Une dizaine de jardiniers ont d'ailleurs déjà commencé à travailler leur petite parcelle.

L'autonomie alimentaire étant apparue comme un enjeu crucial en contexte de pandémie, il est devenu urgent, pour Les Loisirs St-Fabien et pour la Municipalité, d'unir leurs forces pour proposer aux Fabiennois qui ne disposent pas chez eux d'un espace suffisant un beau site de culture.

La Grange demeure fermée aux visiteurs, mais le terrain attenant s'est rapidement révélé comme le plus approprié pour installer des potagers.

Un appel a donc été lancé sur la page Facebook de la Municipalité tôt au printemps pour sonder l'intérêt des citoyens pour un tel projet.

L'enthousiasme suscité par l'idée est tout ce qu'il fallait pour le démarrer ! Il reste d'ailleurs quelques parcelles de 10 par 20 pieds. Ça vous intéresse ?

Contactez Maryse Aubut au bureau municipal au 418 869-2950.

©Caroline Jacques



# Une aide alimentaire pour les familles plus vulnérables de notre communauté



Depuis le début de la pandémie, pas loin d'une vingtaine de familles fabiennoises reçoivent, une fois par mois, une aide alimentaire de Moisson Rimouski-Neigette directement sur le pas de leur porte.

En aval, c'est d'abord Moisson Rimouski-Neigette et la MRC qui ont travaillé ensemble pour déployer l'aide alimentaire dans les milieux ruraux.

Chaque milieu a ensuite pris le relais pour organiser la distribution des paniers. Une douzaine de bénévoles fabiennois donnent ainsi généreusement de leur temps chaque mois depuis avril pour distribuer équitablement la quantité astronomique de nourriture livrée par Moisson. Ces bénévoles proviennent de diverses structures fabiennoises : du conseil municipal, du Cercle de

Fermières, de la bibliothèque Jovette-Bernier, du Club optimiste ainsi que des Loisirs St-Fabien, qui prête aussi la salle Desjardins pour l'occasion.

Les paniers sont ensuite livrés en quasi-totalité par l'épicerie Coop, qui fournit ainsi une aide extrêmement précieuse.

Des masques de protection en tissus, fabriqués à la Boutique du cuir, ont aussi été ajoutés aux paniers lors de la distribution de juin.

Nous profitons enfin de l'occasion pour remercier chaleureusement l'épicerie Coop, les Loisirs ainsi que tous les bénévoles qui ont participé et qui participent toujours à la distribution des denrées. L'aide alimentaire devrait se poursuivre au moins jusqu'en septembre.

Vous auriez besoin d'un panier pour le mois de juillet ? Contactez-nous au 418 869-2950 !

## Collecte des gros rebuts

La collecte des gros rebuts se tient cette année le **8 juillet**. Vous êtes donc invités à déposer vos gros rebuts le long de la voie publique au plus tard la veille, soit le 7 juillet. Il est aussi très important de tenir compte de la liste des rebuts acceptés ou

## 8 juillet 2020

refusés : les rebuts qui ne sont pas acceptés seront laissés sur place.

Pour savoir où déposer les matières qui ne seront pas ramassées lors de la collecte des gros rebuts, consultez [www.infobac.ca](http://www.infobac.ca)

Matières acceptées	Matières refusées
Matelas, futon ; Mobilier inutilisable ; Caoutchouc, caoutchouc mousse ; Tapis, pré-lart et tuiles ; Douche ; Bassin de jardin.	Débris de construction et de démolition ; Résidus verts ; Pneus et pièces automobiles ; Résidus commerciaux, industriels ou agricoles ; Matières contaminées ou dangereuses ; Produits électroniques.

## Testez l'eau de votre puits à moindre coût

Des boîtes de tests d'eau fournies par Laboratoire BSL sont disponibles au bureau municipal au coût de **45\$ + tx** au lieu de **60\$ + tx**. Profitez-en pour vous assurer de la qualité de votre eau potable. Vous avez jusqu'au **31 juillet** pour vous en procurer un. Faites vite !

## Ramonage

Deux compagnies offrent maintenant le service de ramonage. Contactez-les pour prendre rendez-vous !

Ramonage Frédéric Pilote : 418 860-2100

Ramonage BSL : 418 725-9561

Page 2

## Intérêts sur les taxes

Le conseil municipal a pris la décision de prolonger jusqu'au **22 septembre** la suspension des intérêts sur les comptes de taxes. Les propriétaires auront ainsi un petit répit supplémentaire pour les aider à faire face à leurs obligations.

# Lire, c'est s'ouvrir sur le monde...

## Des nouvelles de la bibliothèque Jovette-Bernier

Le prêt de livres a repris à la bibliothèque Jovette-Bernier ! **Toute-fois, aucun usager n'est admis à l'intérieur de la Bibliothèque.**

Pour emprunter des livres, il faut simplement réserver les titres qui vous intéressent par téléphone (**418 869-2602**), sur les heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Il est aussi bien sûr possible de réserver, en tout temps, par courriel, à **biblio.fabien@crsbp.net**

Si vous voulez vous assurer de la disponibilité de vos titres, il est possible de consulter le catalogue du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent à l'adresse suivante : **www.reseaubibliobsl.qc.ca**

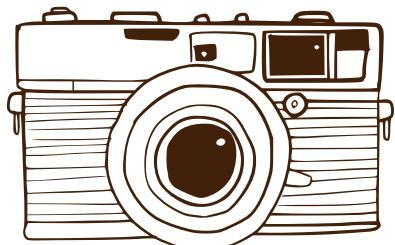
Lorsque vos livres seront arrivés, les bénévoles vous les prépareront et vous préviendront par téléphone. Il ne restera plus qu'à passer les prendre dans l'entrée principale de la Bibliothèque, durant les heures d'ouverture. Un sac identifié à votre nom vous attendra !

Pour les retours des livres, il sera toujours possible d'utiliser la boîte à livres installée sur le perron de la bibliothèque. Sur les heures d'ouverture, une boîte sera aussi installée dans l'entrée. *Bonne lecture !*

**Horaire de la Biblio :**  
Mercredi : de 13h30 à 16h  
Jeudi : de 19h à 20h30  
Samedi : de 9h30 à 11h30

## Concours de photos pour les 12 à 17 ans

L'organisme Les Loisirs de Saint-Fabien veut savoir comment tu vis la pandémie ! Illustre ça en photos (max 3), explique ce que tu veux représenter en quelques mots (ce que tu ressens face à la pandémie, ce que tu as trouvé difficile, ou encore, ce que tu as pu retirer de positif à travers cette situation) et envoie le tout accompagné de ton nom et de ton numéro de téléphone à l'adresse courriel suivante : [loisirss@cgocable.ca](mailto:loisirss@cgocable.ca)



Tu as jusqu'au **30 septembre** pour envoyer tes œuvres. Les photos gagnantes seront imprimées et encadrées par le Club optimiste de Saint-Fabien, et seront ensuite exposées au Pavillon et présentées dans le journal Le Fabiennois.

Grâce aux Loisirs St-Fabien, au Club optimiste et à COSMOSS Rimouski-Neigette, 4 prix seront offerts aux jeunes gagnants :

- 1<sup>er</sup> prix : certificat-cadeau d'une valeur de 100\$
- 2<sup>e</sup> prix : certificat-cadeau d'une valeur de 75\$
- 3<sup>e</sup> prix : certificat-cadeau d'une valeur de 50\$
- 4<sup>e</sup> prix : certificat-cadeau d'une valeur de 25\$

Les certificats-cadeaux seront échangeables dans une boutique de matériel sportif.

Besoin d'infos ? Contacte Martine sur la page Facebook *Les Loisirs de Saint-Fabien* ou par téléphone au 418 869-3170. *Bonne chance !*

## Vous rénovez ?

N'oubliez pas que vous devez déclarer tous vos travaux à l'inspecteur en urbanisme, Steeven Boucher. L'inspecteur est au bureau municipal les lundis, mardis, ainsi que les vendredis avant-midis. Un délai de 30 jours peut être nécessaire avant l'émission d'un permis. D'ailleurs, comme l'inspecteur sera en vacances du **10 au 28 août inclusivement**, contactez-le rapidement pour obtenir votre permis avant de commencer vos travaux !

## Ouverture des parcs

Les modules de jeux et les parcs municipaux seront ouverts le **25 juin** !

Quelques règles simples vous permettront d'en profiter en toute sécurité avec vos enfants :

- Désinfection des mains avant et après avoir joué (n'oubliez pas d'amener avec vous une petite bouteille de désinfectant) ;
- Respect de la distanciation physique (2 mètres) ;
- Port du masque est recommandé. Merci !

# Règlement sur le contrôle des pesticides

Un règlement (no 502) visant à limiter l'usage des pesticides est entré en vigueur récemment. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de contrôle des pesticides de la MRC.

Le règlement interdit l'utilisation de pesticides à l'extérieur des bâtiments sur le territoire de la municipalité, à l'exception de pesticides à faible impact tel que défini dans le règlement (lisez-le intégralement sur le site web).

Lors d'infestation, des interventions peuvent être permises. Il est cependant obligatoire de produire une demande de certificat d'autorisation, lequel sera offert gratuitement si le motif d'application est jugé valable en vertu du règlement.

Ce règlement ne s'applique pas pour usage à des fins d'exploitation agricole.

L'impact des pesticides sur la santé et l'environnement est de plus en plus documenté. Un nombre grandissant d'études démontrent le lien entre l'exposition aux pesticides et le développement de maladies telles que le cancer et les troubles des systèmes endocrinien, immunitaire et nerveux.

## Compte de taxes : attention au matricule !

Lorsque vous payez votre compte de taxes en ligne, prenez soin d'entrer TOUS les chiffres du matricule afin que votre paiement soit bien validé (ci-contre, le matricule est entièrement souligné en jaune).

De plus, si vous recevez plusieurs comptes de taxes, puisqu'un matricule différent est attribué à chacun d'eux, assurez-vous de bien identifier chacun de vos paiements à l'aide du bon matricule. Évitez d'additionner les montants de tous vos comptes de taxes et de ne faire qu'un seul gros paiement : notre système informatique n'est pas en mesure de répartir le paiement sur tous vos comptes.

Merci de votre compréhension !

Sur le plan environnemental, les pesticides sont responsables d'une perte grandissante de diversité biologique. Ils contribuent directement au déclin des populations d'insectes polliniseurs et d'invertébrés aquatiques. Au Québec, ils représentent la principale source de pollution des cours d'eau contribuant à la prolifération des cyanobactéries.

Face aux limites de l'application des outils réglementaires qui existent à l'échelle provinciale et à la gravité des enjeux, votre municipalité a décidé d'agir localement afin de veiller à limiter l'usage des pesticides sur son territoire.

Pour plus d'informations sur le règlement, contactez votre inspecteur municipal.

Pour des solutions de recharge aux pesticides, consulter la page « Contrôle des pesticides » sur [www.mrcrimouskineigette.qc.ca](http://www.mrcrimouskineigette.qc.ca).

Catherine Denis  
MRC de Rimouski-Neigette  
[environnement@mrc-rn.ca](mailto:environnement@mrc-rn.ca)



PAYABLE À:	MUN. PAROISSE DE ST-FABIEN 20A, 7IEME AVENUE ST-FABIEN, QUEBEC G0L2Z0		
DUPPLICATA			
MATRICULE:	F 0981-99 7423-00 0000		
PROPRIÉTAIRE:	GAGNÉ JEAN		
ADRESSE:	7 RUE JEAN		
N° MUN.:	10070		224.00
N° SPC.:	1297	TAXES "G"	17.70
N° COMPTE:	200850	TAXES "R"	
ÉCHÉANCE:	20-03-2020	TAXES "U"	241.70
ATTENTION A LA DATE D'ÉCHEANCE			TOTAL

## Fonds d'aide et de relance régionale

Ce nouveau programme vise à offrir une aide financière d'urgence aux entreprises qui ne sont pas admissibles aux autres programmes fédéraux ou qui se sont vu refuser une aide dans le cadre de ces programmes, afin qu'ils puissent demeurer opérationnels. Ce soutien prend la forme d'un appui financier d'urgence, direct ou indirect.

Les bénéficiaires autorisés peuvent être des entreprises, des coopératives ou des OBNL.

Pour savoir si votre organisation est admissible, contactez la SADC de la Neigette, qui gère le fonds. Un formulaire d'admissibilité est aussi disponible sur leur site web : [www.sadcneigette.ca](http://www.sadcneigette.ca)

Téléphone : 418 723-2514

Courriel : [info@sadcneigette.ca](mailto:info@sadcneigette.ca)